

# **COMPTE RENDU DU MARDI 28 MARS 2023**

Le Conseil Municipal de Bussy-Albieux convoqué le 21 Mars 2023 s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. DERORY.

**Etaient présents :**

M. DERORY Serge, Mme PONCET Valérie, Mme SENDRA Valérie, M. CARTERON Philippe, Mme LEROY Nadine, Mme FERON Florence, M. CHEMINAL Carl, M. DUBOST Pierre, M. THINARD Franck

**Procuration(s) :**

**Etai(ent) absent(s) :**

M. FORGE Joffrey, Mme BEAL Marie-Line

**Etai(ent) excusé(s) :**

M. ESSERTEL Cédric, Mme LECLOUX Aurélie, M. CHAUVE Jean-Paul

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme Valérie SENDRA

Après lecture et signature du procès-verbal précédent, le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité.

## **VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTION**

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023.

Il précise que les bases d'imposition pour l'année 2023 ont été notifiées par les services fiscaux et qu'elles ont augmenté par rapport à l'année dernière.

Monsieur le Maire rappelle que l'année dernière, le taux était pour la :

Taxe d'Habitation :	6, 18
Taxe Foncier Bâti :	27, 79
Taxe Foncier non Bâti :	44, 38

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux des taxes d'1% soit :

Taxe d'Habitation :	6, 24
Taxe Foncier Bâti :	28, 07
Taxe Foncier non Bâti :	44, 82

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier les taux d'imposition par rapport à l'année précédente sur le bâti et d'appliquer les taux suivants :

Taxe d'Habitation : 6, 24  
Taxe Foncier Bâti : 28, 07  
Taxe Foncier non Bâti : 44, 82

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif 2022, dressé par M. DERORY, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume en un résultat de clôture de :

Investissement : Exédent : **82 186, 53 €**

Fonctionnement : Excédent : **493 632, 74 €**

- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2022**

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **493 632, 74 €**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement au compte **1068** pour la somme de **0, 00 €** et au compte **002** la somme de **493 632, 74 €**

## **COMPTE DE GESTION 2022 : BUDGET GENERAL**

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte de Gestion 2021 Budget Général dressé par Mme Marie-Christine FAVARD, Comptable Public, après s'être fait présenté les budgets primitifs de l'exercice considéré, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2022

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET GENERAL**

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de M. Serge DERORY, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses : 1 088 171, 74 €

Recettes : 1 088 171, 74 €

Fonctionnement

Dépenses : 789 581, 74 €

Recettes : 789 581, 74 €

### **CONTROLES BATIMENTS**

Monsieur le Maire informe les élus que suite au contrôle quinquennal de la Salles des Fêtes effectué par la Sous-Préfecture, il a été notifié que nous avons obligation lorsqu'un bâtiment recevant du public classé en ERP est soumis à des contrôles obligatoires.

Après concertation, il a été décidé de signer avec le bureau de contrôle APAVE pour effectuer ces contrôles obligatoires dont le montant est de 1357 € pour l'ensemble des bâtiments concernant l'électricité, l'alarme et l'incendie.

### **ECLAIRAGE EXTERIEUR EGLISE**

Monsieur le Maire présente aux élus un devis du SIEL concernant la rénovation du matériel d'éclairage extérieur de la mise en valeur de l'église pour un montant de 6 996, 48 €.

Monsieur le Maire indique que le devis comprend la fourniture et la pose à l'aide d'une nacelle des nouveaux projecteurs ainsi qu'éventuellement la rénovation de l'armoire de commande. Il ajoute que les projecteurs actuels consomment 2x250W et les projecteurs LED qui seraient posés consommeraient quant à eux 2x26W donc presque 10 fois moins.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas retenir la proposition.

### **ENFOUISSEMENT DES LIGNES**

Monsieur le Maire présente aux élus un devis sur l'éventuelle possibilité de prolonger l'Enfouissement des Lignes Route de la Conche dont le coût s'élève à 17 755, 00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de rester sur ce qui était défini initialement et n'approuve pas l'idée de prolonger l'enfouissement des lignes Route de la Conche.

### **HORLOGE CONNECTEE**

Monsieur le Maire informe les élus la possibilité que le SIEL se lance dans le déploiement d'un réseau très bas débit (LoRa) destinés aux objets connectés (ROC42).

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager l'implantation d'un/des équipement(s) technique(s) sur un/des

ouvrage(s) communal(aux) et informe que le projet sera financé en totalité par le SIEL, sans participation de la commune. Il ajoute que seule la consommation sera payante qui est estimée entre 25 € et 30 € par an.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette proposition sous réserve de l'accord de la paroisse de Boën.

### **DEMANDE DE PARTICIPATION USEP**

Monsieur le Maire informe les élus que l'école propose cette année de nouveau dans rencontres sportives organisé par l'USEP et sollicite la commune pour une demande de subvention.

Il précise que l'année dernière, la subvention attribuée était de 50 € par école au sein de notre RPI.

Les élus suggèrent de donner plus et au maximum 100 € par école.

Monsieur le Maire en fera part aux deux communes afin de déterminer le montant à attribuer.

### **BORNAGE ANCIENNE GARE**

Monsieur le Maire explique que le bornage concernant l'ancienne gare a permis de constater que le cadastre était faux et que finalement cela correspondrait presque aux limites naturelles.

Monsieur le Maire est en attente du rapport du géomètre, Monsieur PADEL.

### **MUR VERS LOGEMENT ROUTE SOLEIL COUCHANT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le mur situé vers les logements communaux Route du Soleil Couchant a bougé d'un cm.

Monsieur le Maire explique qu'il a commencé à étudier les travaux qu'ils seraient possibles de réaliser et à fait établir des devis :

- pour une démolition et reconstruction en béton armé, le coût serait de 70 000 €
- pour un enrochement en biais environ sur 3 mètres de haut, le coût serait de 20 000 €

### **REUNION PLUI**

Monsieur le Maire informe que les élus sont conviés à une réunion PLUI le Lundi 24 Avril à 9H00 en Mairie.

### **DEPART LOCATAIRE**

Monsieur le Maire informe les élus que l'un de nos locataires a donné sa dédite pour le 31 Mai 2023

**POLE ASSOCIATIF**

PLAN DE FINANCEMENT					
DEPENSES DE L'OPERATION			DEPENSES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel	POSTES DE RECETTES	%	Montant prévisionnel	
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	52 000 €	Europe	0%		
Travaux	483 700 €	Etat	17%	94 284 €	
Acquisitions foncières		Région	14%	80 000 €	
Mobilier, petite équipement	15 000 €	Département	12%	70 000 €	
Autres (à détailler)	15 000 €	Autres fonds de concours LFA (à préciser)	3%	14 978 €	
		Autres financeurs siel	4%	20 000 €	
		Autofinancement (au minimum 20% de l'opération)	43%	245 433 €	
		Fonds de concours sollicité au titre du fonds de soutien (maximum 50% du montant de l'autofinancement de la commune)13735+27270	7%	41 005 €	
<b>TOTAL</b>	<b>565 700 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>565 700 €</b>	

## COURRIERS DIVERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été envoyé trois courriers à trois habitants différents pour risque chute de mur ou l'entretien des abords de chemin.

La Secrétaire de Séance  
Valérie SENDRA



Le Maire  
Serge DERORY

